

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 20 avril 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 1 p. (475r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 20 avril 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47650>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [20 avril 1874](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur l'affaire Boucher et Cie. Godin accepte l'offre de Tisserant de faire le nécessaire auprès de son successeur pour qu'il se constitue en son lieu et place. Il lui indique qu'ils seront prêts à plaider le 7 mai et lui demande de signaler à Alphonse Grebel tout ce qui est à faire.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Grebel, Alphonse \(vers 1819-\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise 20 aevril 74

cher Monsieur,

J'accepte certainement très-
volontiers l'offre que vous me
faites, et vous en remercie. Faites
donc le nécessaire auprès de notre
successeur pour qu'il se constitue,
comme vous le dites, en notre
lieu et place. Je m'en remets à
vos soins pour que mon affaire
n'ait pas à en souffrir. Nous
serons prêts à plaider, je l'espére
bien, le 7 Mai, et je vous prie à
ce sujet de ne pas négliger de
signaler à M. Grebel tout ce qui
est à faire.

Votre bien dévoué.

W. Cissagnet.